

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 9 juin 2015

Présents : MORLANNE Romain, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, BARRY Hervé, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : MINVIELLE Maurice, MILLET René, PONNEAU Evelyne, LAGARRUE Jean-Paul, BORDE-BAYLACQ Claude, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique.

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 23

Voté à l'unanimité.

**N° 43- 06/2015 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
D'ELIMINATION DES DECHETS – ANNEE 2014**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Environnement présente à l'assemblée le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil,

APPROUVE le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 30/06/2015
et publication ou notification
du : 30/06/2015.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS**
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 9 juin 2015

Présents : MORLANNE Romain, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, BARRY Hervé, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : MINVIELLE Maurice, MILLET René, PONNEAU Evelyne, LAGARRUE Jean-Paul, BORDE-BAYLACQ Claude, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique.

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 23

Voté à l'unanimité.

N° 44- 06/2015 : CREATION DES POSTES DE SAISONNIERS POUR LA PISCINE

Le Président rappelle que par délibération du 9 avril 2015 l'assemblée décidait la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'éducateur des A.P.S (titulaire du BEESAN) pour la période du 18/05/2015 au 03/07/2015 afin de permettre l'ouverture de la piscine aux scolaires durant cette période.

Il propose aujourd'hui de prévoir les recrutements nécessaires à l'ouverture au public de la piscine pour la période de 4 juillet 2015 et 15 septembre 2015 :

-Un emploi d'éducateur des A.P.S. au 8ème échelon titulaire du BEESAN à temps non complet pour assurer la mission de responsable de bassin ;

-Deux emplois d'aide opérateur territorial des A.P.S. au 2ème échelon titulaires du BNSSA à temps non complet pour assurer la mission de surveillant de baignade et d'entretien des bassins ;

-Quatre adjoints techniques 2ème classe au 1^{er} échelon à temps non complet pour assurer les missions d'agent d'entretien et de caisse.

Les emplois seraient pourvus par le recrutement d'agents non titulaires en application des dispositions de l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

DECIDE la création des emplois décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 30/06/2015
et publication ou notification
du : 30/06/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES
~~OUSSE-GABAS~~
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMBOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 9 juin 2015

Présents : MORLANNE Romain, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, BARRY Hervé, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : MINVIELLE Maurice, MILLET René, PONNEAU Evelyne, LAGARRUE Jean-Paul, BORDE-BAYLACQ Claude, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique.

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 23

Voté à l'unanimité.

**N° 45- 06/2015 : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 29 janvier 2015, l'assemblée décidait de créer un emploi non permanent à temps complet d'agent de développement pour la période du 16 février 2015 au 15 août 2015 afin d'accompagner l'agent de développement titulaire en retour de congé maternité et compte tenu du nombre important de dossiers à traiter durant cette période.

Il explique que l'agent qui a été recruté sur ce poste a donné sa démission au 17 mai 2015 ayant trouvé un poste en CDI correspondant à ses attentes.

Compte tenu de la charge de travail restant à accomplir d'ici la fin de l'année, il propose à l'assemblée de créer un emploi non permanent à temps complet d'agent de développement dès que possible pour une période de six mois. Il précise que la rémunération se fera à l'indice correspondant à son niveau de compétence.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale qui permet le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le conseil communautaire,

DECIDE la création d'un emploi non permanent à temps complet d'agent de développement dès que possible pour une période de 6 mois, à l'indice de rémunération correspondant à son niveau de compétence,

AUTORISE le Président à signer le contrat de travail,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice. Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 30/06/2015
et publication ou notification
du : 30/06/2015.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 9 juin 2015

Présents : MORLANNE Romain, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, BARRY Hervé, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : MINVIELLE Maurice, MILLET René, PONNEAU Evelyne, LAGARRUE Jean-Paul, BORDE-BAYLACQ Claude, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique.

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 23

Voté à l'unanimité.

N° 46- 06/2015 : AIDE FINANCIERE POUR LA FORMATION AUX GESTES DE PREMIER SECOURS

Monsieur le Président présente une demande d'aide exceptionnelle de 180 € sollicitée par l'IEBA dans le cadre du Plan Régional de Formation afin de financer un projet collectif de formation aux gestes de premiers secours de 7 stagiaires issus du territoire. Il présente le plan de financement de ce projet (170 € versés par La Mission Locale/IEBA et l'INSUP, 10 € de participation demandée par stagiaire) Compte tenu de l'intérêt de ce projet et dans le cadre de la compétence « mise en place d'un service en faveur de l'adolescence et la jeunesse » le Président propose de donner une réponse favorable à cette demande. Il précise que la participation financière sera versée à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le conseil communautaire,

DECIDE de verser une participation financière de 180 € pour ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 10/07/2015
et publication ou notification
du : 10/07/2015.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Labordes
64420 SOUMMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 9 juin 2015

Présents : MORLANNE Romain, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, BARRY Hervé, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : MINVIELLE Maurice, MILLET René, PONNEAU Evelyne, LAGARRUE Jean-Paul, BORDE-BAYLACQ Claude, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique.

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 23

Voté à l'unanimité.

N° 47- 06/2015 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE

Monsieur le vice-président présente un projet de convention qui pourrait être utilisé pour la mise à disposition gratuite de la piscine au responsable de bassin afin qu'il puisse organiser des cours de natation en dehors des horaires d'ouverture au public.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le conseil communautaire,
AUTORISE le Président à signer la convention présentée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 30/06/2015
et publication ou notification
du : 30/06/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 9 juin 2015

Présents : MORLANNE Romain, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, BARRY Hervé, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : MINVIELLE Maurice, MILLET René, PONNEAU Evelyne, LAGARRUE Jean-Paul, BORDE-BAYLACQ Claude, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique.

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 23

Voté à l'unanimité.

**N° 48- 06/2015 : EXTENSION DE L'UNITE MULTI-ACCUEIL DE NOUSTY ET CREATION
D'UNE ANTENNE RAM : AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

Monsieur le vice-président en charge de la petite enfance rappelle que par délibération du 12 septembre 2014 l'assemblée validait l'Avant-Projet Définitif des travaux d'extension de l'unité multi-accueil de Nousty et la création d'une antenne du RAM. Il propose aujourd'hui de lancer la mise en concurrence pour les travaux. Il ajoute que la consultation se fera selon la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics et permettra de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de la consultation. Il propose également de désigner les membres de la commission qui sera chargée de l'analyse des offres. Il rappelle que le montant prévisionnel des travaux serait de l'ordre de 615 000 €HT.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le conseil communautaire,

DESIGNE Jean-Pierre BARRERE, Romain MORLANNE, Daniel VELEZ, Nicole DIEU, André MAGENDIE, Henri SOUSBIELLE et Bernard POUBLAN membres de la commission chargée de l'analyse des offres,

AUTORISE le Président à signer les marchés de travaux et tout acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 01/07/2015
et publication ou notification
du : 01/07/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES

OUSSE-GABAS

80 avenue Lasbordes

64420 BOURMOULOU

Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84

Mail : econtact@cc-oussegabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 9 juin 2015

Présents : MORLANNE Romain, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, BARRY Hervé, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : MINVIELLE Maurice, MILLET René, PONNEAU Evelyne, LAGARRUE Jean-Paul, BORDE-BAYLACQ Claude, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique.

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 23

Voté à l'unanimité.

**N° 49- 06/2015 : MODERNISATION DE LA PISCINE : AUTORISATION DE SIGNER LES
MARCHES DE TRAVAUX**

Monsieur le vice-président en charge de la piscine rappelle que par délibération du 25 septembre 2014 l'assemblée décidait la modernisation de la piscine. Il propose aujourd'hui de lancer la mise en concurrence pour les travaux. Il ajoute que la consultation se fera selon la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics et permettra de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de la consultation. Il propose également de désigner les membres de la commission qui sera chargée de l'analyse des offres. Il rappelle que le montant prévisionnel des travaux serait de l'ordre de 646 539 €HT.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le conseil communautaire,

DESIGNE Jean-Pierre BARRERE, Romain MORLANNE, Daniel VELEZ, Nicole DIEU, André MAGENDIE, Henri SOUSBIELLE et Bernard POUBLAN membres de la commission chargée de l'analyse des offres,

AUTORISE le Président à signer les marchés de travaux et tout acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 30/06/2015
et publication ou notification
du : 30/06/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 18 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 9 juin 2015

Présents : MORLANNE Romain, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, BARRY Hervé, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : MINVIELLE Maurice, MILLET René, PONNEAU Evelyne, LAGARRUE Jean-Paul, BORDE-BAYLACQ Claude, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique.

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 23

Vote à l'unanimité.

**N° 50- 06/2015 : TRAVAUX DE CREATION D'UN THEATRE DE VERDURE :
AUTORISATION DE POURSUIVRE LES ETUDES ET DE SIGNER LES MARCHES DE
TRAVAUX**

Monsieur le vice-président en charge du tourisme rappelle que par délibération du 11 avril 2013 l'assemblée validait le projet de réalisation d'un théâtre de verdure. Il propose aujourd'hui de lancer la mise en concurrence pour les travaux. Il ajoute que la consultation se fera selon la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics et permettra de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de la consultation. Il propose également de désigner les membres de la commission qui sera chargée de l'analyse des offres.

Il rappelle que le montant prévisionnel des travaux serait de l'ordre de 148 500 €HT.

Il ajoute que les études préalables ayant été faites par l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL), il propose de donner mission à l'APGL pour la maîtrise d'œuvre.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

DESIGNE Jean-Pierre BARRERE, Romain MORLANNE, Daniel VELEZ, Nicole DIEU, André MAGENDIE, Henri SOUSBIELLE, Bernard POUBLAN et Frédéric LAHORE membres de la commission chargée de l'analyse des offres,

CONFIE la mission de maîtrise d'œuvre à l'APGL pour ce projet,

AUTORISE le Président à signer les marchés de travaux et tout acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 03/07/2015
et publication ou notification
du : 03/07/2015.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lasbordes
64420 SCAUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 9 juin 2015

Présents : MORLANNE Romain, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, BARRY Hervé, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : MINVIELLE Maurice, MILLET René, PONNEAU Evelyne, LAGARRUE Jean-Paul, BORDE-BAYLACQ Claude, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique.

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 23

21 votes pour

2 abstentions

N° 51- 06/2015 : DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANGS

Monsieur le Président présente une demande de subvention de l'association des donneurs de sang du secteur de Soumoulou et de la vallée de l'Ousse. L'association explique qu'elle doit cette année se doter d'un outil informatique, organiser les remises de diplômes et intensifier la publicité pour les dons de sang. A ce titre, elle sollicite une aide financière auprès de la CCOG.

Compte tenu de l'intérêt public de cette association, il propose à l'assemblée de verser une participation d'un montant de 300 €.

Où l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, le Conseil,

DECIDE de verser pour l'année 2015 une somme de 300 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 30/06/2015
et publication ou notification
du : 30/06/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lusbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 9 juin 2015

Présents : MORLANNE Romain, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, BARRY Hervé, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : MINVIELLE Maurice, MILLET René, PONNEAU Evelyne, LAGARRUE Jean-Paul, BORDE-BAYLACQ Claude, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique.

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 23

Voté à l'unanimité.

**N° 52- 06/2015 : DENONCIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN
TERRAIN ET SIGNATURE D'UN BAIL**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 30 janvier 2003 l'assemblée autorisait le Président à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain (cadastré AC 188) sur la commune de Nousty pour la construction de la crèche « Les p'tits loups ». Dans le cadre du projet d'extension de la crèche, il propose d'établir un bail à long terme (à construction ou emphytéotique). Ce bail portera sur les parcelles cadastrées AC 188, AC 205, AC 202 et AC 203. Toutefois, en cas d'impossibilité technique ou juridique, il pourra être envisagé des baux distincts. Ce (ces) bail (baux) annulera et remplacera la convention initiale.

Oui l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, le Conseil,
AUTORISE le Président à signer le (les) bail (baux) à venir.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 01/07/2015
et publication ou notification
du : 01/07/2015.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél : 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
e-mail : contact@cc-oussegabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 9 juin 2015

Présents : MORLANNE Romain, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, BARRY Hervé, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : MINVIELLE Maurice, MILLET René, PONNEAU Evelyne, LAGARRUE Jean-Paul, BORDE-BAYLACQ Claude, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique.

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 23

Voté à l'unanimité.

**N° 53- 06/2015 : MARCHES DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET
D'EXPLOITATION DES QUAIS DES DECHETTERIES: CHOIX DE LA PROCEDURE ET
APPROBATION DU DCE**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les marchés de collecte des déchets Ménagers et d'exploitation des quais des déchetteries doivent être renouvelés.

Il présente à l'assemblée les dossiers de consultation établis par les services administratifs de la Communauté.

Il propose de choisir la procédure à retenir pour la dévolution des marchés.

Oùï l'exposé du Président, le Conseil Communautaire,

DECIDE de retenir la procédure d'appel d'offres ouvert pour la consultation des entreprises.

APPROUVE les Dossiers de Consultation des Entreprises.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 01/07/2015
et publication ou notification
du : 01/07/2015

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS**
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussogabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 9 juin 2015

Présents : MORLANNE Romain, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, BARRY Hervé, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : MINVIELLE Maurice, MILLET René, PONNEAU Evelyne, LAGARRUE Jean-Paul, BORDE-BAYLACQ Claude, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique.

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 23

Voté à l'unanimité.

N° 54- 06/2015 : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le vice-président en charge des activités de loisirs, sportives et culturelles rappelle que dans le cadre de ses compétences optionnelles la Communauté de Communes OUSSE-GABAS participe aux actions d'animation, de formation culturelle ou sportive de dimension communautaire. Il précise qu'à ce titre des aides aux équipes sportives évoluant au niveau national peuvent être allouées.

Il présente une demande de l'association « Danse entre cour et jardin » qui sollicite une participation financière de la Communauté de Communes afin de soutenir la qualification de ses élèves aux rencontres chorégraphiques nationales de la fédération française de danse.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le vice-président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à verser la somme de 500 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 03/07/2015
et publication ou notification
du : 03/07/2015.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél: 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 9 juin 2015

Présents : MORLANNE Romain, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MATTEI Jean-Paul, MONTAGUT Martine, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, BARRY Hervé, MINVIELLE Fabien, LAHORE Frédéric, VELEZ Daniel, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, CAZENAVE Chrystelle, LARBEYOU Monique, LARRAZABAL Didier, LARRE Françoise, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : MINVIELLE Maurice, MILLET René, PONNEAU Evelyne, LAGARRUE Jean-Paul, BORDE-BAYLACQ Claude, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, BAZES Dominique.

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 23

Voté à l'unanimité.

N° 55- 06/2015 : SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION EAUX USEES

Monsieur le Président présente un projet de servitude réelle et perpétuelle de droit de passage d'une canalisation d'eaux usées. Selon les termes suivants :

Servitude de passage de canalisation eaux usées

Désignations des biens

FONDS DOMINANT

Propriétaire :

L'Etablissement dénommé LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS

Désignation

A SOUMOULOU (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES) 64420 Aigue Longue,

Une parcelle de terre

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	87	44 Rue de l'Aiguelongue	00 ha 18 a 60 ca

FONDS SERVANT

Propriétaire

La Société dénommée SUD MO

Désignation

A SOUMOULOU (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES) 64420 Aigue Longue,

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	90	Aiguelongue	00 ha 10 a 13 ca

Nature de la servitude

Servitude de passage de canalisation

A titre de servitude réelle et perpétuelle, le propriétaire du fonds servant constitue au profit du fonds dominant, qui accepte, et de ses propriétaires successifs un droit de passage d'une canalisation d'eaux usées.

Ce droit de passage s'exercera à une profondeur minimale de 0,80 mètres et ce exclusivement sur une bande d'une largeur de 3 mètres (1,5 mètres de largeur de part et d'autres de la canalisation) et une longueur de 35 mètres telle que son emprise est figurée sous teinte orange au plan ci-annexé approuvé par les parties.

Ladite canalisation a été implantée sur le fonds servant dès avant ce jour.

Le propriétaire du fonds servant aura la possibilité de se raccorder sur ladite canalisation.

Le propriétaire du fonds dominant l'entretiendra à ses frais exclusifs, et après lui le service délégataire gestionnaire du réseau d'assainissement collectif.

Le propriétaire du fonds dominant consent expressément à la possibilité pour le propriétaire du fonds servant d'établir une construction chevauchant ladite canalisation : cet accord est donné sous réserve de l'autorisation préalable du délégataire gestionnaire du réseau d'assainissement ainsi que du propriétaire du fonds dominant.

Si cette construction nouvelle engendrait la nécessité de dévier la canalisation objet de la présente servitude, cette déviation serait à la charge exclusive du fonds servant et devra être réalisée selon les normes en vigueur sous le contrôle du délégataire gestionnaire du réseau.

Il s'oblige à remettre à ses frais le fonds servant dans l'état où il a été trouvé avant tous travaux ultérieurs de réparations, de manière à apporter à son propriétaire le minimum de nuisances.

En cas de détérioration apportée à cette canalisation, celui qui en est la cause devra en effectuer à ses seuls frais la réparation sans délai.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à signer l'acte en question.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'acte présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 30/06/2015
et publication ou notification
du : 30/06/2015

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUSSE-GABAS
80 avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80 / Fax 05 59 16 08 84
Mail : contact@cc-oussegabas.fr